

En soi, la politique des 6 et 5 p. 100 n'est pas mauvaise, mais c'est son application aux retraités qui en fait une des pires mesures jamais présentées à la Chambre. C'est un bill tout à fait inacceptable qui n'a rien à voir avec l'inflation. En effet, les retraités ne peuvent être une source d'inflation, car environ 57 p. 100 d'entre eux ont un revenu qui ne dépasse pas le seuil de la pauvreté. La plupart touchent à peine entre \$9,000 et \$10,000 par année.

Tout le monde devrait le savoir: c'est le fait qu'on s'attend chaque année à des augmentations de salaire et à des prix plus élevés qui est à la source de l'inflation. Elle résulte de l'exploitation honteuse par le biais de la hausse des prix et de la crainte de ce que l'avenir réserve au consommateur.

Mes collègues et moi avons la conviction que la politique des 6 et 5 p. 100 était bien fondée, car le gouvernement prenait l'initiative de mener la lutte contre l'inflation en se servant de son impact sur l'économie. Je ne sais pas à quand remonte la première lecture de ce bill, mais la Chambre et le comité l'ont étudié et nous en sommes maintenant saisis à l'étape du rapport.

● (1540)

Cela me rappelle les batailles qui ont eu lieu au Parlement au moment de l'étude de projet de loi sur l'énergie. Le projet avait été présenté puis discuté à fond au comité. Ce dernier avait entendu un grand nombre de témoins dont aucun n'était favorable au projet. Nous avons même reçu des délégations de l'étranger, par exemple de Norvège et de Suède. Tous les témoins n'étaient pas nécessairement liés à l'industrie pétrolière. Et bien que le projet n'ait enthousiasmé personne, le gouvernement l'a néanmoins imposé. En jetant un coup d'œil sur ce qui s'est passé dans l'industrie énergétique l'an dernier, nous pouvons constater que les prévisions des témoins se sont révélées exactes. Le gouvernement le savait également. Il n'y avait rien de nouveau pour quiconque était le moins renseigné au sujet de l'industrie énergétique.

La même chose se répète avec le bill C-131. Les responsables de la sécurité sociale, aux paliers à la fois fédéral et provincial, de même que d'autres groupes de personnes compétentes, ont signalé les lacunes du projet. Ces mesures n'auront aucune incidence sur le programme des 6 et 5 p. 100 ni sur l'inflation, mais une fois encore, ce seront les personnes âgées qui seront pénalisées. Et l'une des conséquences les plus fâcheuses du bill C-131, c'est que de nouveau ce sont les femmes qui seront les plus touchées. C'est une honte d'autant plus que l'une des lacunes du régime de pensions actuel tient au fait qu'on n'y traite pas les femmes de façon équitable.

Nous savons que l'Ontario refusera d'approuver la disposition du Régime de pensions du Canada qui permet d'interrompre ses cotisations pour élever ses enfants sans mettre trop en péril son revenu de retraite. Nous savons également que sont exclues les ménagères qui ne participent pas du tout au régime. Pourquoi le gouvernement ne s'intéresse-t-il pas à ces questions? Le ministre peut bien dire qu'un Livre vert sera publié mais cela ne suffit pas parce que ces problèmes restent entiers.

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

Assurément, nous devons consacrer nos efforts à trouver des solutions à ces problèmes au lieu de nous contenter de dénoncer ce projet de loi.

Il faudrait également nous préoccuper de la participation des femmes aux régimes privés de pensions. Les femmes se retirent plus souvent de la vie active, elles changent d'emploi plus souvent, elles occupent normalement des emplois moins rémunérés. Elles ne sont pas actives pour la même durée que les hommes. Tous ces facteurs influent sur le revenu qu'elles touchent à la retraite. Il faudrait absolument étudier la survie, la transférabilité et la dévolution. Voilà les sujets dont il faudrait s'occuper quand il est question de pensions à la Chambre. Il ne faut pas parler d'indexation pour régler l'inflation.

Je n'ai pas à faire connaître au ministre les problèmes que cause aux femmes le programme de sécurité de la vieillesse. Il y a 50,000 femmes qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté et le ministre a dit publiquement que c'était un scandale national. Elle a raison. Ce projet de loi n'améliore pas la situation parce qu'il concerne les gens qui ont des revenus modiques. Par exemple, les célibataires qui ont \$8,600 de revenu et les personnes mariées qui ont \$14,500 de revenu. Cela veut dire qu'environ 35,000 retraités vont voir diminuer leur pouvoir d'achat, donc qu'ils auront droit au supplément de revenu garanti. Madame le ministre a dit elle-même que le SRG est un programme de soutien majeur pour les personnes âgées. C'est un programme de bien-être. Pourquoi faut-il que la plupart de nos personnes âgées soient assistées? Cela remet en cause la conception qu'a le gouvernement du revenu de retraite.

Il est maintenant possible d'espérer que la situation puisse changer après des déclarations faites par le gouvernement, mais ses déclarations ne sont pas suivies d'actes. Nous ne pouvons donc pas nous permettre d'avoir le bill C-131. Nous ne pouvons pas nous permettre de violer le contrat qui a été passé entre générations, en vertu duquel la génération montante promet de s'occuper de ses aînés qui ont travaillé dur pendant toute leur vie.

Il faudrait discuter des lacunes du Régime de pensions du Canada. Nous approchons une année critique, l'année 1985, où les dépenses vont dépasser les recettes du régime. Que se produira-t-il alors? Qu'advient-il des gens qui ont cotisé au régime et qui comptent recevoir une pension? D'ici à 1985, c'est-à-dire dans quelques années, les dépenses seront supérieures aux recettes. L'inflation et le chômage risquent de rapprocher encore cette échéance parce que les Canadiens en chômage sont incapables de cotiser au régime. Nous atteindrons une autre année critique en 1993, lorsque les dépenses dans le cadre de ce régime dépasseront les recettes plus tous les intérêts. C'est de ce dilemme que nous devrions nous préoccuper aujourd'hui, et non pas d'un bill visant à restreindre la hausse des pensions de nos concitoyens du troisième âge qui, économiquement faibles, sont le moins capables de supporter une réduction.